

E49c - L'eau potable dans les quartiers periurbains précaires et les bidonvilles : les divers modes de distribution de l'eau à leurs habitants

28 février 2012



Sommaire

- 1) De quoi s'agit-il ?
- 2) La problématique
- 3) Les principaux moyens utilisés pour la distribution d'eau à ceux qui ne disposent pas d'un branchement privé.



Bidonville Photo AFP M.Lougan, Nairobi (Kenya)

○

- a) Les bornes-fontaines (Voir la fiche E 44 « Les Bornes fontaines »)



- b) Les kiosques à eau
- c) Les transporteurs d'eau



Transporteur d'eau en Inde. Photo WSP

-  
-
- d) Les revendeurs d'eau de voisinage

- 
- Photo SDC Coopération suisse 

- e) Les puits privés



- f) Les petits réseaux privés

-
- 
- [Installation d'un réseau public au Brésil. Photo Melo.](#) 
-
- 
- [Source : Collignon et Vezina 2000](#) 

•

4) Exemple de réalisation : la desserte en eau des quartiers périphériques de Ouagadougou (Burkina Faso)

- 5) Où s'adresser pour trouver davantage d'informations ?

1) De quoi s'agit-il ?

De voir, après avoir pris connaissance, ou revu, avec les fiches précédentes [E 49 a](#) et [E 49 b](#), les principaux problèmes qui se posent dans les zones d'habitat précaire, informel ou les bidonvilles, quels sont les moyens le plus souvent utilisés pour amener l'eau en différents points du bidonville ou jusque chez les habitants.

Pour les moyens relatifs à la gouvernance et au mode de gestion, merci de vous reporter à [la fiche E 49d](#).

Pour les problèmes spécifiques à l'assainissement, veuillez vous reporter aux fiches A 15 et A 16.

2) La problématique

Les quartiers périphériques précaires et les [bidonvilles](#) sont le plus souvent construits dans des **quartiers très pauvres**, disposant de peu de moyens d'accès à l'eau d'accès où les **habitations précaires et insalubres** ont été **construites à la hâte et le plus souvent en toute illégalité**, ce qui incite les municipalités à ne pas vouloir les reconnaître et à ne rien faire qui puisse donner à leurs occupants le sentiment d'avoir un quelconque droit d'occupation ou à bénéficier d'un service public.

Plusieurs communes se contentent donc de faire arriver leurs conduites d'eau à proximité de ces zones. Mais, une fois cette eau disponible, ou presque, à proximité,, il faut pouvoir l'amener en différents points du bidonville, puis la distribuer à la population, ce que **la plupart des communes ne veulent le plus souvent pas faire** en se retranchant en particulier sur le fait qu'il s'agit de quartiers informels et donc illégaux, mais en ignorant désormais le nouveau droit à l'eau pour tous reconnu par l'ONU en 2011. Certaines communes plus prudentes ou réalistes admettent cependant, sans la légaliser, l'existence de fait de ces populations pauvres et contribuent plus ou moins à la mise en place de petits services spécifiques, en prenant le plus souvent appui sur les [communautés](#) d'habitants concernés et sur de petits opérateurs privés locaux.

3) Les principaux moyens utilisés pour la distribution d'eau à ceux qui ne disposent pas d'un branchement privé.

Dans les quartiers, les plus nombreux, où n'ont pas été réalisés des branchements privés dans la plupart des foyers,

Il existe plusieurs modes palliatifs de distribution de l'eau : les bornes-fontaines, parfois des sources ou des puits familiaux ou communs avec des voisins et la récupération des eaux de pluie, mais surtout les petits transporteurs et revendeurs privés d'eau et les petits exploitants privés de kiosques à eau, de forages équipés de pompes manuelles ou même de véritables réseaux.

Ces divers modes sont plus ou moins développés selon les régions et même parfois selon les différents quartiers d'un bidonville. **Ils sont le plus souvent gérés, non pas par les municipalités qui le plus souvent les ignorent, mais par des associations ou des comités de gestion de quartiers ou par de petits opérateurs privés** qui parfois en profitent exagérément et font payer leurs services jusqu'à 30 ou 50 % plus cher, voire même bien davantage que le prix de l'eau fournie par le réseau public municipal.

En fait, les usagers à faible revenu **choisissent souvent chaque jour** parmi ces différentes méthodes d'approvisionnement, leur choix se basant sur leurs ressources financières disponibles, mais aussi sur le temps dont la famille dispose (qui pourrait être employé dans une activité plus productive) ainsi que sur les disponibilités en eau offertes ce jour là par les divers prestataires (qui peuvent varier selon les pluies, les baisses de pression ou les coupures d'eau souvent fréquentes, par exemple).



Bidonville Photo AFP M.Lougan, Nairobi (Kenya) 

Le recours à de petits opérateurs ou entrepreneurs locaux privés

Faute de solutions apportées par les autorités communales ou par de grandes entreprises, de nombreux petits opérateurs locaux ont mis en place une **gamme importante et très diversifiée de services** allant du simple transport d'eau à domicile, à l'exploitation de bornes **fontaines** ou de kiosques à eau et à la **gestion de petits réseaux**, laquelle est d'ailleurs sans doute la **formule la plus intéressante** pour desservir correctement et à prix moins élevé la population et faciliter une transition ultérieure vers un véritable service public.

Ce milieu, dont le rôle est important, est cependant **très hétérogène** car il n'y a pas grand-chose de commun entre un porteur d'eau et un gestionnaire de réseau, entre ceux qui souhaitent essentiellement rendre un service même rémunéré à la population et ceux qui recherchent surtout un profit. Les relations, pourtant primordiales, qu'ils entretiennent ou devraient entretenir avec la population et les pouvoirs publics sont également très différentes. Ceci s'explique d'ailleurs par **la grande différence des contextes et des situations rencontrées**, laquelle conduit à des solutions assez diversifiées entre lesquelles la population choisit d'ailleurs parfois chaque jour.

Il reste cependant des progrès à accomplir pour **encourager de meilleures relations entre ces petits opérateurs privés et les autorités communales**, ne serait-ce que pour améliorer l'organisation et la coordination des services et pour contrôler le non dérapage de certains prix.

a) Les bornes-fontaines (Voir la fiche E 44 « Les Bornes fontaines »)

Elles sont généralement privées et payantes mais peuvent être aussi publiques

Elles constituent l'une des principales façons, pour les communes ou leurs propriétaires, d'approvisionner les foyers qui ne disposent pas d'un branchement privé. On en trouve un peu partout, surtout en Inde et en Afrique. En général, il s'agit d'un point d'eau collectif constitué d'un robinet à hauteur d'homme raccordé à un réseau simplifié et peu étendu appartenant soit à la commune, soit à une association d'habitants, soit à un gestionnaire.



Les bornes-fontaines sont **surtout appréciées par les utilisateurs les plus pauvres**, car ce type de service leur permet d'acheter l'eau par petites quantités et d'étaler leurs dépenses. Dans certains pays, comme par exemple en Inde sauf exception comme à Mumbai (ex Bombay), les bornes **fontaines** sont cependant gratuites ou permettent d'avoir de l'eau à faible tarif.

Mais les bornes-fontaines **ne sont parfois pas assez fiables et pratiques** et présentent des inconvénients parmi lesquels des périodes de fonctionnement courtes, parfois quelques heures seulement par jour obligeant ainsi à s'approvisionner la nuit et des pressions insuffisantes, ce qui peut entraîner de **longues files d'attente**.

b) Les kiosques à eau

Ce sont des lieux où l'eau est également distribuée par litre ou par récipient mais toujours vendue par un fontainier percepteur ou par un concessionnaire dans le cas d'une concession privée (le plus souvent des femmes d'ailleurs). L'avantage des kiosques par rapport aux bornes **fontaines** est, malgré leur coût, d'éviter des gaspillages d'eau, le vandalisme, un manque d'entretien des abords de la fontaine. Ils sont par contre généralement limités en nombre pour assurer à leur gérant ou propriétaire un revenu suffisant à chaque point d'eau, ce qui peut entraîner des files d'attente importantes.. Enfin, ils ne sont ouverts qu'aux heures de présence du fontainier.

c) Les transporteurs d'eau

Transporteur d'eau en Inde. Photo WSP

Plusieurs types de transporteurs d'eau existent, par exemple :

- Les porteurs d'eau à pied, métier encore répandu dans des villes très pauvres comme Port-au-Prince, à Haïti,
- Les porteurs d'eau en bicyclette, cycle motorisé ou triporteur,
- Les pousse-pousse, petites charrettes à bras qui peuvent porter de 100 à 200 litres d'eau, très nombreux par exemple à Ouagadougou (Burkina Faso) et à Conakry (Guinée).
- Les charrettes à traction animale, souvent utilisées dans les grandes villes du Sahel,
- Les camionnettes ou les camions citernes.



Le transport par camion [citerne](#) est surtout utilisé pour approvisionner des gros consommateurs disposant

de citernes.

Tous ces dispositifs de livraison d'eau à domicile répondent, malgré leur coût et la non assurance d'une réelle qualité de l'eau transportée, **aux besoins des familles les plus pauvres : acheter des petites quantités d'eau** potable (4 à 20 litres par personne par jour) lorsqu'elles en ont besoin et qu'elles disposent de suffisamment d'argent et **employer leur temps à d'autres activités** et à travailler ou à rechercher de petits travaux.

Ils sont également utiles aux autres couches sociales et catégories d'habitants résidant dans des zones où le **réseau de distribution** n'est pas suffisamment développé.

Le prix de cette eau revendue à domicile varie d'environ **1 à 5 € par m3** selon les villes (mais elle est vendue en réalité plus cher au litre ou au seau à la plupart des habitants et seulement au m3 en cas de vente en gros à des concessionnaires ou à des associations communautaires), tandis que **l'eau vendue aux bornes-fontaines des mêmes villes est beaucoup moins chère et varie souvent de 0,50 à 1,20 € le m3**. Néanmoins, cet écart de prix ne doit pas être toujours considéré comme complètement abusif si on tient compte du faible volume transporté par un porteur chaque jour (hors camion citerne), de la pénibilité de son travail sous la chaleur et dans des rues escarpées, ainsi que du temps qu'il y passe. **Leur rôle est de toute façon le plus souvent incontournable** et arrange bien de nombreuses municipalités et dans une certaine mesure les habitants qui préfèrent ne pas perdre leur temps et leurs forces à aller chercher de l'eau.

d) Les revendeurs d'eau de voisinage

Il s'agit de familles plus aisées qui possèdent un branchement privé et qui vendent de l'eau à quelques foyers dans leur voisinage. Dans la plupart des villes, ces revendeurs ne sont pas reconnus et sont même souvent considérés comme des commerçants illégaux.

Ils déterminent eux-mêmes leur prix et en font parfois une activité lucrative facile pouvant entraîner des abus mais offrent aussi parfois cette possibilité pour être utiles à leurs voisins ou amis.

A noter que dans certaines villes comme en Côte d'Ivoire, ce système a été encouragé et encadré par la société de distribution d'eau qui a prévu des contrats spéciaux « commerciaux » d'abonnement.



Photo SDC Coopération suisse

e) Les puits privés

Plus rare, cette source d'approvisionnement où la qualité de la ressource n'est pas garantie permet d'avoir au moins de l'eau à usage domestique et à leurs propriétaires d'en revendre une partie à leurs voisins.



f) Les petits réseaux privés

Les petits réseaux privés sont des réseaux mis en place par des particuliers à partir d'investissements propres. Ces réseaux peuvent être indépendants du réseau **principal** et capter l'eau à partir d'un **forage** ou être raccordés à un réseau **principal** ou secondaire. Ces petits réseaux alimentent plutôt des bornes-fontaines privées plutôt que des **branchements** privés. Les bornes-fontaines alimentées par ces réseaux présentent souvent un service de meilleure qualité en termes de pression et horaires disponibles bien que l'eau soit facturée à un prix plus élevé.

La distribution en condominium

Les « condominiums » sont une façon de concevoir de façon plus simple l'extension ordonnée des réseaux principaux à des quartiers périurbains. Le coût d'installation et de maintenance de telles extensions est partagé par un groupe d'habitants, comme un bien peut l'être en copropriété, d'où le nom. L'avantage **principal** de ce type de réseau est de pouvoir faire passer des conduites par des terrains privés des familles membres du condominium, sans avoir à respecter les normes officielles contraignantes imposées pour la pose de tuyaux passant sous des voies publiques.

Ceci permet notamment de réduire la profondeur d'enfouissement, le diamètre et la longueur des tuyaux et facilite la maintenance des installations et se traduit donc par des coûts

D'installation et de maintenance souvent inférieurs de plus de 30%.

L'implication des utilisateurs dans le financement et souvent dans la réalisation des tranchées et l'installation de tels réseaux engendre en outre un sentiment de responsabilité et par conséquent une meilleure utilisation de l'infrastructure.



Installation d'un réseau public au Brésil. Photo Melo.

En résumé, les moyens de desserte en eau d'une zone d'habitat informel ou d'un bidonville peuvent se schématiser en grande partie comme suit :



Source : Collignon et Vezina 2000



4) Exemple de réalisation : la desserte en eau des quartiers périphériques de Ouagadougou (Burkina Faso)

Le tiers des habitants de la capitale du Burkina Faso, soit environ **300 000 personnes**, vivent dans des **quartiers périphériques longtemps considérés illégaux** et qui **jusqu'en 2008** et faute de reconnaissance par l'Etat, **n'étaient pas desservis** par l'onea (Office national de l'eau et de l'assainissement).

Puis la ville a eu la sagesse de ne plus les ignorer, d'admettre leur existence et de lancer un **vaste programme de désenclavement** de ces quartiers périphériques **financé par l'afd** (Agence française de développement).

Ce programme consistait à **mettre en place des réseaux simplifiés d'adduction d'eau et des bornes fontaines** en gestion déléguée. Fin 2009, la ville a ainsi recruté dans chaque quartier un opérateur local, le plus souvent privé, à qui elle a ensuite vendu de l'eau au prix de gros, eau que ce délégataire pouvait revendre ensuite aux habitants de son quartier à condition de respecter le tarif public national du Burkina Faso.

Plusieurs de ces délégataires étaient des groupes communautaires ou associations d'habitants de ces quartiers.

En 2010, 65 bornes fontaines ont ainsi été réalisées et ont permis de desservir **100 000 personnes de plus**, parmi lesquelles **800 familles** ont bénéficié d'un **branchement privé** proposé à un prix subventionné par la ville.

5) Où s'adresser pour trouver davantage d'informations ?

- **COLLIGNON, B. ; VEZINA, M.** Les opérateurs indépendants de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement en milieu urbain. Programme pour l'eau et l'assainissement - Banque Mondiale : Washington, 2000. Disponible sur : <http://www.pseau.org/outils/biblio/...>

- **IRD** : Rapport (114 pages) d'Emile LE BRIS« l'accès à l'eau potable dans les quartiers défavorisés des grandesVilles et les petits centres urbains. Disponible, en ligne sur <http://horizon.documentation.ird.fr...>

- **BPD et AFP** : Rapport de 50 pages « Innover pour mieux desservir : Les gestionnaires de petits réseaux AEP en Afrique » sur le rôle incontournable des petits opérateurs privés dans les petites villes et les quartiers périurbains. <http://www.pseau.org/outils/ouvrage...>

- Emplacement : Accueil > fr > WikiWater > Les fiches > Faciliter l'accès à l'eau > Distribuer >
- Adresse de cet article : <https://wikiwater.fr/e49c-l-eau-potable-dans-les>